

ARRÊTE n° 2026082
PORTANT AUTORISATION D'UNE
VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de PÉROUGES,

VU la loi n° **96-603** du *5 juillet 1996* relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU le décret n° **96-1097** du *16 décembre 1996* et notamment l'article 8 ;

VU la demande présentée le **25 mars 2026** par **Monsieur Raphael MONTOLIO, représentant de la société Trading EL/RAFY GOLD** pour une vente au déballage lors du rachat d'or du **28 avril 2026** ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Monsieur Raphael MONTOLIO, représentant de la société Trading EL/RAFY GOLD** pour une vente au déballage lors du rachat d'or du **28 avril 2026**.
La vente se fera à l'hôtel La Bérangère, 145 Route de Lyon – D22A 01800 PEROUGES.
Les marchandises sont : - **or d'occasion**

ARTICLE 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3: Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Directeur départemental de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes à BOURG-EN-BRESSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Meximieux,
- Police Municipale de Meximieux,
- Monsieur Raphael MONTOLIO, représentant de la société Trading EL/RAFY GOLD

Fait à PÉROUGES le 03 avril 2026

Le Maire,

Nathalie MICOLAS

